











Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques – Nairobi 6-17/11/2006

Position des associations environnementales

(document conjoint d'Inter-Environnement Wallonie, Greenpeace, WWF, Bond Beter Leefmilieu, Jeugdbond voor Natuur en Milieu, Climate Action Netwok Europe)

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques se déroulera du 6 au 17 novembre à Nairobi (Kenya). L'évènement est également appelé « COP12/MOP2 » car il regroupe, à la fois la douzième Conférence des Parties (pays signataires de la Convention-cadre) à la CCNUCC¹ et la deuxième Rencontre des Parties (pays ayant ratifié ce Protocole) au Protocole de Kyoto.

¹ Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Son objectif ultime est de « stabiliser (...) les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ».

Résumé

- ➤ Comme le confirme chaque nouveau rapport scientifique sur la question, il est extrêmement urgent d'agir à l'échelle mondiale pour lutter contre les changements climatiques. Reporter la mise en œuvre de mesures drastiques fut-ce de quelques années augmentera considérablement les risques de ne pouvoir stabiliser la concentration de l'atmosphère en gaz à effet de serre à un niveau acceptable pour l'Homme et la planète et impliquera de prendre des mesures à la fois plus complexes et plus coûteuses.
- Le Protocole de Kyoto, définissant des **objectifs chiffrés et contraignants de réduction** d'émissions pour les pays industrialisés, est le **seul cadre international réellement efficace** pour réduire rapidement les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Toute initiative internationale destinée à supplanter ce Protocole, telle que le Partenariat Asie Pacifique par exemple, représente une perte de temps et de moyens et nous détourne des véritables enjeux.
- ➤ La période d'engagement de Kyoto portant sur 2008-2012, il est urgent de définir un agenda planifiant l'évolution future des discussions internationales et fixant un mandat clair pour les négociations de la prochaine COP/MOP. Ce processus devra conduire à l'élaboration d'une politique climatique ambitieuse et cohérente pour fin 2008 au plus tard. Il est en effet capital d'assurer une continuité entre les deux périodes d'engagement afin d'éviter les incertitudes, en particulier sur les marchés du carbone. Ce « Kyoto-bis » devra prévoir des objectifs de réduction cohérents avec l'objectif ultime de la Convention des Nations Unies qui prévoit de « stabiliser (...) les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Des réductions de 80% par rapport à 1990 pour les pays industrialisés à l'horizon 2050 offrent, selon les scientifiques, des chances acceptables de maintenir le réchauffement global sous la barre des 2℃, seuil au-delà duquel les conséquences seraient dramatiques et irréversibles.
- De réels progrès devront être réalisés en matière de déforestation, ainsi que de stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Il est urgent que le fond d'adaptation soit rendu opérationnel et que le programme de travail quinquennal soit pleinement mis en oeuvre.
- Enfin, les associations environnementales s'opposent à ce que soient reconnues dans les mécanismes flexibles des technologies dont le coût, l'efficacité et l'impact sur l'environnement sont incertains. Le piégeage et le stockage du carbone, par exemple, détourne les moyens financiers devant être accordés prioritairement aux solutions éprouvées que sont l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables.

<u>Limiter le réchauffement global sous les 2℃ pour é viter des conséquences dramatiques et</u> irréversibles

A mesure que progressent les connaissances en matière de changements climatiques, le constat ne fait que se confirmer : ce phénomène, dont les effets sont déjà observables aujourd'hui, est probablement l'un des plus grands défis auxquels l'humanité ait été confrontée. Pour avoir une probabilité acceptable d'atteindre l'objectif ultime de la CCNUCC¹, les scientifiques s'accordent à dire qu'il convient de maintenir le réchauffement global sous la barre des 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle (une étude récente du NASA Goddard Institute for space studies fait quant à elle référence à un plafond de 1,8°C ne pouvant être dép assé).

Un tel niveau requiert des réductions d'émissions de gaz à effet de serre beaucoup plus importantes que celles qui ont été convenues dans la première phase du Protocole de Kyoto (-5,2% entre 1990 et 2008-2012 pour les pays industrialisés) : en moyenne, au niveau mondial, ces réductions devront atteindre 50% d'ici 2050, ce qui représente pour les pays industrialisés des émissions réduites de 80 % sur la même période². Ces chiffres sont ceux que l'Union européenne utilise également comme base lors des négociations internationales relatives aux changements climatiques³.

Les mesures prises actuellement sont donc largement insuffisantes : une réelle remise en question de notre système énergétique (le principal responsable des émissions de gaz à effet de serre) est nécessaire à court terme, au risque d'atteindre rapidement un « point de non retour ». Reporter l'action d'une décennie augmenterait en effet considérablement les efforts à consentir (et donc les coûts induits) pour atteindre un même objectif de réduction. Un rapport⁴ publié ce 30 octobre par un ancien responsable de la Banque Mondiale estime ainsi que le réchauffement climatiques pourrait coûter chaque année à l'économie mondiale jusqu'à 7 trillions de dollars (5,5 trillions d'euros⁵) si les gouvernements ne prennent pas des mesures radicales au cours de dix prochaines années. On ne peut donc plus se permettre d'attendre.

Alors que les messages émergeants de la société civile se sont multipliés ces derniers mois (les ONGs, mais également les syndicats, entreprises, organisations religieuses, etc. se sont déclarés particulièrement préoccupés par le phénomène), il est aujourd'hui indispensable qu'ils soient entendus et relayés par les plus hauts niveaux de pouvoir. Nous attendons donc un geste fort de la part des Parties présentes à Nairobi et demandons à l'Union Européenne d'assurer le rôle de leadership qu'elle a dernièrement tenu sur la scène internationale en matière de changements climatiques, afin de que des avancées réelles soient obtenues à la table des négociations.

3/3

² Les 80% représentent une adaptation des 50% requis au niveau mondial sur base du fait que les pays en développement, dont les émissions par habitant sont réduites actuellement, devront pouvoir augmenter légèrement leurs émissions dans les prochaines années.

³ Cfr. Les conclusions du Conseil de l'environnement du 11 mars 2005 et le Sommet de printemps du Conseil du 24 mars 2005.

⁴ "STERN Review: The economics of Climate Change", oct 2006. <u>www.sternreview.org.uk</u>

⁵ Soit 5 500 000 000 000 euros/an

Les enjeux de la Conférence de Nairobi

Plusieurs sujets feront l'objet de débats lors des négociations de Nairobi. Les trois thèmes suivants soulèvent de enjeux particulièrement nombreux et importants:

- Quels engagements à long terme ?
- Stratégie d'adaptation aux changements climatiques
- Renforcement des mécanismes de développement propre

Quels engagements à long terme ?

Lors de la Conférence de Montréal, en 2005, un dialogue sur la collaboration à long terme entre les Parties à la Convention a été initié afin d'examiner les stratégies à mettre en place pour impliquer l'ensemble des pays signataires dans des démarches de réduction d'émissions.

Parallèlement, le processus de négociation pour une seconde période d'engagement a débuté dans la cadre du Protocole de Kyoto, lequel porte sur la période 2008-2012. Huit années ayant été nécessaires pour que le fameux texte entre en vigueur, il est indispensable que les négociations sur le cadre d'un « Kyoto-bis » soient conclues fin 2008 au plus tard, afin qu'il n'y ait pas de « temps mort » entre la première et la seconde période d'engagement⁶. Une telle continuité est en effet indispensable afin d'éviter les incertitudes et d'émettre un message clair à destination des différents secteurs concernés.

Pour les associations environnementales, l'accord sur une seconde période d'engagement devra reposer sur les trois piliers suivants :

- Des objectifs de réduction plus ambitieux : comme évoqué ci-dessus, les émissions mondiales de gaz à effet de serre devront être réduites de moitié au moins d'ici 2050. Des engagements supplémentaires seront donc nécessaires après 2012, en particulier pour les pays de l'Annexe 1 (pays industrialisés et économies en transition) qui devront réduire leurs émissions de 30% d'ici 2020 et être tenus de réaliser l'essentiel des efforts au niveau domestique.
- Une participation plus large des pays émetteurs, en veillant en particulier à impliquer les plus gros pollueurs d'aujourd'hui (USA, etc.) et de demain (pays émergents dont les émissions croissent rapidement tels que la Chine, l'Inde, le Brésil, etc.), mais il ne peut encore être question à ce stade d'attribuer à ces derniers des objectifs de réduction d'émissions en termes absolus. La répartition des objectifs devra être guidée par les principes d'équité, de responsabilité différenciée et de capacité à agir. Des instruments incitatifs s'avèreront probablement nécessaire pour gagner l'adhésion de l'ensemble des pays.
- Des mécanismes d'adaptation ayant une portée étendue, impliquant l'assistance aux pays les moins avancés par les pays industrialisés et la mise en place d'un fonds d'adaptation financé par ces derniers afin de faire face aux effets du réchauffement global.

⁶ L'expérience du Protocole de Kyoto révèle en effet qu'après les négociations des accords de Marrakech, trois ans et demi ont été nécessaire pour que le Protocole de Kyoto entre vigueur.

Il est en outre nécessaire de rappeler que seul un cadre concret prévoyant des objectifs chiffrés et contraignants de réduction d'émissions, tel que celui mis en place par le Protocole de Kyoto, permettra de réduire efficacement et rapidement les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Toute initiative parallèle, telle que la partenariat Asie-Pacifique visant à promouvoir la recherche dans des technologies futures par exemple, représente une perte de temps et de moyens et nous détourne des véritable enjeux. Nous disposons aujourd'hui des connaissances nécessaires et des technologies suffisantes pour réorienter notre système énergétique vers une voie durable. Il convient de tout mettre en œuvre pour l'emprunter au plus tôt.

Stratégie d'adaptation aux changements climatiques

Le second sujet qui fera l'objet de vives discussions lors de la COP12/MOP2 est la stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Le réchauffement global est déjà observable à l'heure actuelle, cela fait aujourd'hui l'unanimité parmi la communauté scientifique : la température moyenne à la surface de la Terre a augmenté de 0,8°C depuis 1900 (et de 0,6°C depuis 1970) et 19 des 20 années les plus chaudes depuis 1880 ont été observées après 1980. Ce réchauffement conduit à une augmentation – en nombre et en intensité – des évènements climatiques extrêmes, à une élévation de la température et du niveau des mers, à la fonte des glaciers, etc.

Parallèlement à la stratégie mondiale de réduction d'émissions, il convient donc de mettre en place un processus destiné à permettre aux pays les plus vulnérables (qui sont pour la plupart des pays non-industrialisés, donc très peu responsables du phénomène) – l'Afrique en particulier – de faire face aux conséquences négatives du réchauffement global. Le fond d'adaptation, créé dans le cadre du Protocole de Kyoto, devra donc être rendu opérationnel dans les plus brefs délais. Il en va de même pour le programme de travail quinquennal en matière d'adaptation, dont l'objectif assigné est d'assister les Parties afin d'améliorer l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques en matière d'adaptation.

Renforcement des mécanismes de développement propre (MDP)

Les mécanismes de développement propre peuvent occuper une place importante dans la stratégie de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et constituent, en théorie, un outil très intéressant pour permettre aux pays en développement de s'orienter vers une économie plus sobre en carbone. Consistant pour les pays de l'Annexe 1 à investir dans des projets de réduction d'émissions dans les pays non-Annexe 1, afin de se voir créditer les émissions évitées, cet outil rencontre un succès important dans le cadre du Protocole de Kyoto. Néanmoins, des interrogations subsistent quant à la contribution de nombreux projets envisagés au développement durable des pays concernés, et certaines barrières – en particulier l'accès aux capitaux – sont aujourd'hui observées, empêchant nombre de pays moins avancés d'accéder à ce type de mécanisme. Ces barrières devront être levées.

Il faudra également veiller à ce que le principe d'additionnalité des projets (assurant que ceux-ci n'auraient pas été mis en œuvre sans le mécanisme MDP) ne soit pas affaibli, comme le souhaitent certains, et que la technologie de séquestration et piégage du carbone ne soit pas reconnue dans le cadre des MDP. L'on ne dispose en effet pas des éléments suffisants à ce stade (en termes de coûts, de rendement énergétique, de potentiel technique/économique, de risques pour la santé et l'environnement, etc.) pour juger en pleine connaissance de cause de la contribution qu'elle est susceptible d'apporter dans une stratégie de réduction d'émissions. Investir

dans une technologie n'offrant aujourd'hui pas toutes les garanties nécessaires détourne des moyens financiers importants qui devraient être consacrés en priorité à des technologies éprouvées. Les fonds publics doivent dès lors être affectés en priorité à l'efficacité énergétique, à la maîtrise de la demande et aux sources d'énergie renouvelables.

Parmi les autres thèmes qui feront également l'objet de discussions durant cette Conférence, nous souhaitons souligner quelques points particulièrement importants.

- <u>Article 2 de la CCNUCC</u>: Il conviendra de procéder à une revue des informations les plus récentes en matière d'impacts des changements climatiques afin d'éclairer les Parties sur les niveaux de réduction nécessaires pour atteindre l'objectif ultime de la Convention consistant à empêcher toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.
- <u>Transfert des technologies</u>: L'ampleur du transfert des technologies et des financement y afférant doit être cohérente avec les objectifs de réductions requis pour atteindre l'objectif des 2℃. Les différents options envisageables pour mettre en place un transfert des technologies approprié pour atteindre cet objectif devront faire l'objet d'analyses et synthèses. La question des organes de concertation adéquats pour la mise en œuvre d'une telle stratégie fera l'objet de discussions particulières, ainsi que les brevets et droits de propriété.
- Emissions liées au transport international (aviation et transport maritime): ces émissions ne sont actuellement pas prises en compte dans le cadre des engagements du Protocole de Kyoto. Une analyse des différentes options envisageables pour les inclure dans une seconde période d'engagement en les allouant de la manière la plus appropriée devra être menée.

Quel rôle pour la Belgique et l'Union Européenne ?

La Belgique ne participera pas directement aux pourparlers internationaux de cette COP12/MOP2 mais sera représentée à la table des négociations par une Union européenne s'exprimant d'une seule voix via la présidence finlandaise. Néanmoins, les Etats membres européens suivront au jour le jour l'évolution des débats et se concerteront quotidiennement au sujet des positions qu'il convient de défendre. Nous invitons donc la Belgique à défendre les positions présentées cidessus lors des discussions européennes et internationales

Par le passé, l'Union Européenne a joué un rôle moteur dans la conduite des négociations en matière de changements climatiques. Après avoir quelque peu levé le pied à Montréal l'an dernier, il est indispensable qu'elle retrouve une telle attitude à Nairobi.

Bruxelles,

Novembre 2006

Informations complémentaires

Mikaël Angé, Inter-Environnement Wallonie, <u>m.ange@iewonline.be</u>

Bram Claeys, Bond Beter Leefmilieu, <u>bram.claeys@bblv.be</u>

Jean-François Fauconnier, Greenpeace Belgium, <u>iffaucon@be.greenpeace.org</u>

Sam Van den Plas, WWF Belgium, <u>sam.vandenplas@wwf.be</u>